

ARRONDISSEMENT  
DE  
SENLISCANTON DE  
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

 Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
 Reçu en préfecture le 29/04/2026  
 Publié le 29/04/2026  
 ID : 060-216001743-20260429-03DEL\_CM240426-DE

du vendredi 24 avril 2026

**CONVOCATION**

Date : 10 avril 2026

Affichée le : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 32

Votants : 38

Pouvoirs : 6

Absent : 1

**Étaient présents :** M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - Mme Nabila BEJAOUI - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :**27 AVR. 2026**DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**29 AVR. 2026****Absents représentés**

M. BOUJDOUN

M. NOUWYNCK

M. MBAYE

Mme DHOURY-LEHNER

Mme FAZAL

Mme EL BAKKALI

Pouvoir à M. RIFI SAIDI

Pouvoir à Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à M. DIALLO

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. PERRIN

**Absents excusés****Absents non représentés**

M. AKABLI.

**Secrétaire de séance :** Danielle SOKOLONSKI**3 Charte déontologique des élus et plan de prévention des risques - Approbation****■ Rapport de présentation :****Omar YAQOUB, Maire**

Dans le but d'encadrer la transparence et l'intégrité dans l'exercice des fonctions publiques au sein de notre commune, à la présente séance du conseil, je vous propose d'approuver :

- la charte déontologique des élus
- le plan de prévention des conflits

**La charte déontologique des élus**

La loi du 31 mars 2015 dispose, dans la charte de l'élu local, que les élus locaux exercent leur mandat dans des principes déontologiques qu'elle précise.

A Creil, les élus et élus du conseil municipal, dans le respect de la loi souhaitent collectivement se doter d'une charte de déontologie qui fixe un cadre très complet de règles et de bonnes pratiques.

La charte déontologique des élus a pour objectif principal de définir et de promouvoir des principes éthiques et déontologiques que les élus doivent respecter dans l'exercice de leurs fonctions, en encourageant la conduite éthique des élus, la transparence dans les actions et décisions, le renforcement de la responsabilité des élus vis-à-vis des citoyens, le respect des lois et règlements... Elle vise donc à établir et à rappeler un cadre éthique dans lequel les élus évoluent afin de renforcer la confiance des citoyens et la démocratie locale.

**Le plan de prévention des conflits d'intérêts**

Le plan de prévention des risques au devoir de probité est un outil destiné à anticiper et à gérer les situations

■ **Le conseil municipal :**

Vu la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, visant à renforcer la transparence et à lutter contre la corruption, notamment ses articles 8 et 9,  
Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant statut de l'élu local visant à renforcer la transparence, à consolider les obligations éthiques et à reconnaître les droits attachés au mandat local,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1111-13, L1111-14 et L L2121-29,  
Vu la charte déontologique des élus,  
Vu le plan de prévention des risques des conflits d'intérêts,  
Considérant l'importance d'établir un cadre éthique clair et partagé pour l'exercice des mandats électifs, garantissant ainsi la transparence, l'intégrité et la confiance des citoyens envers leurs représentants,  
Considérant que la charte déontologique des élus reflète les valeurs et les engagements que nous souhaitons promouvoir au sein de notre commune,  
Considérant que la commune souhaite mettre en œuvre des actions pour prévenir et détecter les atteintes à la probité et que ces actions sont contenues dans le plan de prévention des risques de conflits d'intérêts,  
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la charte déontologique des élus.

**Article 2** : d'autoriser monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la charte déontologique des élus, ainsi que tout avenant, document, et mise à jour y afférents.

**Article 3** : d'approuver le plan de prévention des risques de conflits d'intérêts et toutes mises à jour.

CREIL, le **29 AVR. 2026**  
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Omar YAQOUB

  
Maire de Creil  
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance

  
Danielle SOKOLONSKI